RÈGLEMENT INTÉRIEUR

–

BOXING CLUB DE BOULANGE (BCB 57)

Bienvenue au **Boxing Club de Boulange**.

Votre adhésion au club implique l'acceptation complète de ce règlement intérieur, conçu pour assurer la sécurité, le respect, la discipline et la convivialité au sein du club.

Rappel : aucun cours ne sera autorisé à un adhérent n'ayant pas remis un dossier complet au plus tard après le 3e cours.

---

1. Horaires et Lieu des Cours

Lieu :

📍 *Complexe sportif, Rue de Verdun, 57655 Boulange*

	Lundi	Mercredi	Samedi
16h00			BOXE EDUCATIVE ASSAUT/LOISIR
17h00			BOXE EDUCATIVE ASSAUT/LOISIR
18h00			
19h00		BOXE EDUCATIVE ASSAUT/LOISIR	
19h30	BOXE EDUCATIVE ASSAUT/LOISIR	BOXE EDUCATIVE ASSAUT/LOISIR	
20h00	BOXE EDUCATIVE ASSAUT/LOISIR	BOXE EDUCATIVE ASSAUT/LOISIR	
21h30	BOXE EDUCATIVE ASSAUT/LOISIR	BOXE EDUCATIVE ASSAUT/LOISIR	

Les horaires des entraînements sont communiqués à titre indicatif.

Ils peuvent être amenés à varier ponctuellement ou durablement en fonction des disponibilités des installations, des périodes de vacances scolaires, des événements exceptionnels ou des contraintes organisationnelles du club.

Toute modification d'horaires sera portée à la connaissance des adhérents par les moyens de communication habituels du club (affichage, message, e-mail, réseaux sociaux, etc.).

2. Règles de comportement au club

Discipline et vie de groupe

Les valeurs fondamentales de la boxe et du club sont :

- **Politesse et respect** : envers les entraîneurs, partenaires, bénévoles et locaux.
- **Ponctualité** : arriver à l'heure, ne pas perturber le cours, pour éviter l'accident par manque d'échauffement.
- **Bonne attitude** dans les vestiaires et pendant les entraînements.
- **Respect du matériel** : gants, sacs, équipements, tatamis, etc.

Hygiène

- Tenue propre et adaptée (short, t-shirt, chaussures propres ou pieds nus selon activité).
- Ongles coupés, mains et pieds propres.
- Les pratiquants doivent quitter le tatami en cas de blessure ou saignement.
- Aucun objet de valeur ne doit être laissé dans les vestiaires : **le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte**.

Sécurité

Sont interdits pendant les entraînements :

- Montres, bracelets, boucles d'oreilles, colliers, piercings, bagues (seule l'alliance est tolérée).
- L'échauffement est **obligatoire** : l'accès au cours pourra être refusé en cas d'arrivée tardive.

---

3. Matériel requis

Chaque adhérent doit venir avec son propre matériel :

- Gants de boxe anglaise
- Protège-dents (**obligatoire**)
- Bandes ou mitaines
- Corde à sauter

- Coquille (hommes)
- Casque

---

4. Inscriptions & cotisations

Pièces à fournir :

- Formulaire d'inscription complet
- Certificat médical autorisant la pratique de la boxe anglaise (sous 10 jours)
- Photo d'identité (nouveaux adhérents)
- Copie de la pièce d'identité (nouveaux licenciés amateurs)
- Règlement de la cotisation
- Règlement intérieur signé (par le représentant légal pour les mineurs)

Tarifs saison 2025-2026 :

- **200 €** : adultes

Tout paiement est non remboursable, sauf arrêt pour raison médicale (justificatif obligatoire).

---

5. Compétiteurs : engagement spécifique

Les compétiteurs s'engagent à :

- Participer régulièrement aux entraînements spécifiques
- Se présenter en compétition avec la tenue du club
- Respecter leur catégorie de poids en cours de saison
- Informer le coach en cas d'entraînement dans un autre club

Pour les compétiteurs :

- Certificat médical avec ECG (obligatoire après 32 ans)
- Bilan ophtalmologique recommandé

---

6. Enfants et présence des parents

- **Les enfants sont sous la responsabilité du club uniquement pendant les horaires de cours**.
- Les **parents doivent être présents à la fin du cours** pour la récupération.

- **Présence autorisée dans la salle uniquement 10 minutes avant et après le cours.**

---

7. Droit à l'image

Des photos ou vidéos peuvent être prises lors des cours ou événements pour les réseaux sociaux et supports du club.

Merci de signaler **par écrit** lors de l'inscription toute opposition à la diffusion de votre image ou celle de votre enfant.

---

8. Cas de force majeure

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'interruption d'activité liée à un événement extérieur (canicule, pandémie, interdiction préfectorale, etc.).

👊 Le club vous souhaite une excellente saison sportive !
L'entraîneur du BCB 57 : Christophe Joniaux